



INTERFACE

Journal de la
Fédération Patronale
et Économique

N°54 - Avril 2020

QUELS SONT LES ENSEIGNEMENTS DU CORONAVIRUS ?

Ce que nos entreprises peuvent apprendre de cette crise

Les incidences économiques du coronavirus sont très importantes pour les entreprises et indépendants qui se retrouvent en grande difficulté. Par-tout, nous entendons des témoignages poignants de secteurs d'activité qui souffrent et ont besoin de mesures politiques et économiques pour leur venir en aide. Mais comme dans chaque crise, il est également possible d'en retirer des enseignements. Voici donc un petit tour d'horizon de ce que les entreprises ont pu apprendre de cette pandémie.



FPE - CIGA
Fédération Patronale
et Économique

Télétravail et digitalisation

Afin de respecter les normes et recommandations de l'OFSP et du Conseil fédéral, de nombreuses entreprises ont mis en place le télétravail pour leurs employés, du moins quand c'était possible pour les métiers concernés. Ainsi, par la force des choses, même des secteurs qui n'avaient jamais envisagé cette manière de travailler, et dans lesquels le télétravail semblait impossible, ont réussi à mettre un système fonctionnel en place en un temps record. Ces pratiques sont en lien avec le système de travail actuel, qui tend vers une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, et demandé par de nombreux employés. Nul doute donc que ce bond en avant, quelque peu forcé, a ouvert la voie pour le futur.

P.P.

CH ■ 1630 Bulle

LA POSTE 



EDITO

Le rôle de la FPE-CIGA dans la crise du coronavirus

Depuis fin février, le coronavirus est arrivé en Suisse, entraînant avec lui de très lourdes conséquences économiques, touchant pratiquement tous les secteurs d'activités, certains plus que d'autres. C'est le rôle de la FPE-CIGA, depuis le début de la crise, d'être en permanence présente pour ses membres, afin de les soutenir, les informer et les conseiller dans cette période compliquée et incertaine.

Pour ce faire, notre outil de prédilection a été notre site internet, www.fpe-ciga.ch, que nous avons maintenu à jour quotidiennement avec des informations et actualités pour les entreprises. Nous avons ainsi créé une page spéciale « Covid-19 » qui regroupe tous les éléments dont nos membres peuvent avoir besoin pour s'informer et effectuer leurs démarches, par exemple dans le cadre d'une demande d'APG pour les indépendants, de chômage partiel pour les collaborateurs ou de prêt bancaire pour faire face au manque de liquidités. À côté de cela, et bien qu'une partie de nos collaborateurs/trices effectuent du télétravail depuis le 18 mars, la permanence téléphonique a été maintenue et renforcée, afin de pouvoir répondre en tout temps et au plus vite aux demandes de nos membres.

La FPE-CIGA a également un rôle de porte-parole entre le monde économique et politique. C'est une activité qu'elle effectue tout au long de l'année, mais qui prend encore plus de sens lors de cette crise, tant il est vital que les situations des entreprises et indépendants soient entendues et réglées par des mesures politiques. Nous avons ainsi participé, au niveau cantonal, à des discussions avec la Direction de l'économie et de l'emploi, afin de rapporter les inquiétudes de nos membres. Nous avons également fait remonter à nos organisations faitières les problèmes pratiques rencontrés sur le terrain suite aux décisions prises à Berne, en leur demandant d'intervenir auprès du Conseil fédéral.

La mission fondamentale d'une Fédération comme la nôtre est de défendre les intérêts de ses membres et je peux vous assurer que nous avons consacré toute notre énergie pour accompagner les entreprises et indépendants, du mieux possible, dans ces périodes de turbulences inimaginables jusqu'à il y a peu.

Nadine Gobet
Directrice de la FPE-CIGA

Dans la même veine, la digitalisation en règle générale s'est accélérée, les professionnels ayant rapidement besoin d'outils digitaux pour continuer leurs tâches quotidiennes, que ce soit la gestion de projet et d'équipes, le partage de documents, ou encore la tenue de séances. Tout le monde a ainsi pu se rendre compte que la visioconférence était une possibilité à exploiter et que, bien qu'elle comporte encore certains dysfonctionnements, elle peut permettre d'économiser de nombreux trajets, ce qui la rend intéressante pour gagner du temps et pour l'écologie.

Des services qui se réinventent

Dans plusieurs secteurs, les mesures énoncées par le Conseil fédéral – comme les fermetures d'établissements, par exemple – et la baisse de clients appelés à rester à la maison, ont poussé les entreprises à réinventer leurs services. C'est le cas par exemple de certains restaurants qui, ne pouvant plus accueillir de clientèle sur place, proposent leurs repas à l'emporter ou en livraison à domicile. De nombreux producteurs et commerçants se sont également mis à ces nouveaux systèmes. Certains se sont même regroupés pour proposer des paniers complets et variés aux clients.

Dans les services et les administrations également, la fermeture de la plupart des guichets a conduit à la mise à disposition de nombreux nouveaux formulaires en ligne et à la communication par téléphone ou email. Et, bien entendu, le secteur de l'enseignement a dû faire preuve de beaucoup de créativité pour permettre aux élèves de suivre les cours du mieux possible, malgré l'interdiction des leçons en présentiel.

Une législation à améliorer

La crise économique liée à la pandémie a mis en lumière plusieurs dysfonctionnements dans la législation actuelle, notamment dans le cadre des soutiens aux indépendants et aux propriétaires-dirigeants de sociétés anonymes ou Sàrl. Si les mesures prises rapidement sont temporaires, le temps de la lutte contre le coronavirus, elles pourront certainement offrir des pistes afin d'améliorer la législation sur le long terme.

Réactivité, agilité et solidarité

Finalement, ce qui a été frappant face à la crise du coronavirus, c'est la manière dont les entreprises ont réagi, avec rapidité, agilité et souplesse. L'évolution à grande vitesse de la pandémie – et donc l'instauration des mesures pour tenter de l'endiguer – a forcé tous les secteurs à trouver des solutions pratiquement du jour au lendemain, pour survivre en attendant l'aide du gouvernement. Cela a révélé la propension des entreprises à pouvoir rebondir, et nul doute que ces qualités leur seront encore bien essentielles dans les temps à venir. De plus, certaines entreprises vont bénéficier du fait de pouvoir remplacer des fournisseurs étrangers qui ne sont pas en mesure de livrer. Quelques-unes supposent que la chaîne d'approvisionnement sera revue après la crise et que des mesures seront prises pour éviter d'être dépendantes de quelques fournisseurs, notamment étrangers.

Le dernier aspect qui a été révélé avec cette crise est la solidarité, au niveau personnel entre les individus, bien entendu, mais également au niveau économique, avec une entraide entre les entreprises et indépendants. Et puis, les consommateurs ont eux aussi fait preuve de solidarité avec les petits commerçants et les producteurs locaux, redécouvrant une manière de consommer plus proche de leurs valeurs. Nous pouvons maintenant espérer que cette manière de fonctionner durera au-delà de la crise.

Anaïs Henry

MESURES ÉCONOMIQUES LIÉES AU CORONAVIRUS

État au 9 avril 2020

Afin de lutter contre les incidences économiques sans précédent liées au coronavirus et soutenir les entreprises et indépendants, le Conseil fédéral a annoncé plusieurs mesures de soutien le 20 mars, et des compléments durant les jours et semaines qui ont suivi. Voici un rapide aperçu, non-exhaustif, des trois leviers les plus importants.

Réduction de l'horaire de travail (RHT) ou chômage partiel

La demande d'indemnités pour la réduction de l'horaire de travail (RHT) a été présentée comme étant la solution à privilégier pour les entreprises dont la quantité de travail chute. Afin d'adapter cette possibilité déjà existante aux très lourdes incidences économiques du coronavirus, le Conseil fédéral a notamment apporté les modifications suivantes à la RHT :

- Suppression des délais de préavis et d'attente ;
- Élargissement de la RHT aux contrats à durée déterminée et temporaires, aux apprentis, aux travailleurs sur appel, aux patrons et conjoints ;
- Allongement de la durée d'autorisation de la RHT de 3 à 6 mois ;
- Somme forfaitaire de CHF 3'320.- pour patrons et conjoints pour un emploi à plein temps ;
- Salariés plus tenus de liquider leurs heures supplémentaires avant la demande de RHT.

Les demandes de RHT doivent être adressées au Service public de l'emploi. Toutes les informations détaillées et les démarches à entreprendre sont disponibles sur notre page spéciale : www.fpe-ciga.ch/reduction-horaire-travail-rht.

Allocations pour perte de gain (APG) pour certains indépendants

Le 20 mars 2020, le Conseil fédéral a annoncé une mesure économique afin de soutenir certains indépendants qui ne peuvent pas bénéficier de la RHT. Ces derniers sont indemnisés via les allocations pour perte de gain (APG) sous forme d'indemnités journalières correspondant à 80% de leur salaire et plafonnées à 196 francs par jour. Une indemnisation est prévue dans les cas suivants :

- Fermeture, suite aux mesures prises le Conseil fédéral, d'un établissement géré de manière indépendante et ouvert au public ;
- Quarantaine ordonnée par un médecin (indemnités durant 10 jours) ;
- Garde d'enfants de moins de 12 ans, sous certaines conditions (indemnités durant 30 jours).

Les demandes doivent être faites auprès de la Caisse de compensation à laquelle les indépendants sont affiliés et paient leurs charges sociales. Pour nos membres, il s'agit de la FER CIGA. Les formulaires et mémentos sont disponibles sur notre page spéciale : www.fpe-ciga.ch/formulaires-et-mementos et nous restons disponibles pour toute question au 026 919 87 50 et au 026 919 87 40.

Crédits bancaires et cautionnements

Le Conseil fédéral a libéré 40 milliards de francs pour soutenir les crédits bancaires et cautionnements pour les entreprises en manque de liquidités. Dès le 26 mars, ces dernières ont ainsi la possibilité de solliciter des crédits de transition auprès de leur banque à hauteur de 10% de leur chiffre d'affaires annuel, jusqu'à un montant maximum de 20 millions de francs.

Les prêts jusqu'à 500'000 francs sont garantis à 100% par la Confédération et leur taux d'intérêt est nul. Pour des montants plus élevés, la banque participe au crédit à 15% et le taux d'intérêt se monte à 0,5%. La demande doit se faire sur le site internet covid19.easygov.swiss, mis en place spécialement dans le cadre de la lutte au coronavirus.



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET PROTECTION INCENDIE

POURQUOI LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ?

Tout employeur est soumis au respect d'un cadre légal bien défini par la LAA, l'OPA, ainsi que la LTr et ses ordonnances, pour préserver la santé physique et psychique de ses collaborateurs. Tout manquement au respect des dispositions légales peut avoir de graves conséquences en cas d'accident. Pour certaines entreprises, celles dites « avec dangers particuliers », la législation va plus loin, puisqu'elles ont une obligation supplémentaire : celle de faire appel à un spécialiste de la sécurité au travail. En règle générale, il s'agit des entreprises soumises à un taux de prime nette de l'assurance contre les accidents professionnels de 0.5% et plus.

Exemples d'entreprises concernées : secteur principal de la construction et du second œuvre, entreprises avec des travaux présentant des risques mécaniques élevés, avec un risque de chute, avec des déplacements manuels ou fréquents de charges, qui nécessitent la manipulation de produits chimiques, ou encore qui exposent les collaborateurs au bruit.

En cas de doute, nos membres peuvent prendre contact avec notre spécialiste au 079 279 29 33, qui les aidera à mettre en place une organisation qui réponde aux obligations légales.

POURQUOI LA PROTECTION INCENDIE ?

Il faut se comporter de manière à éviter les incendies et les explosions avec le feu et les flammes nues, la chaleur, l'électricité et les autres formes d'énergie, les matières inflammables ou explosibles, ainsi qu'avec les machines, les appareils, etc.

Les propriétaires et les exploitants de bâtiments et d'autres ouvrages doivent veiller à garantir la sécurité des personnes et des biens. Entre autres, ils maintiennent les voies d'évacuation et de sauvetage dégagées en permanence, contrôlent le fonctionnement des installations de détection d'incendie, des dispositifs de lutte contre le feu et des asservissements incendie, forment le personnel et édictent des directives concernant le dispositif destiné à alerter les sapeurs-pompiers et le comportement en cas d'incendie. De plus, ils doivent entretenir les équipements de protection et de défense incendie ainsi que les installations techniques, conformément aux prescriptions, et garantir leur fonctionnement en tout temps.

Notre chargé de sécurité en protection incendie se tient à votre entière disposition, au 079 279 29 33, si vous avez des questions, des expertises à effectuer ou toutes autres prestations.

Olivier Clément
Chargé de Sécurité CFST / AEAI chez F4S

L'INTERVIEW DU NOUVEAU DIRECTEUR ADJOINT

Pascal Charlet

Dès le 1^{er} mai 2020, Pascal Charlet entrera en fonction en tant que directeur adjoint de la FPE-CIGA, succédant à Mathieu Fehlmann à la tête du département des associations, manifestations et services. Il rejoint la Fédération Patronale et Economique après sept ans passés à la tête de La Gruyère Tourisme.

Interface : En quelques mots, quel est votre parcours professionnel ?

Pascal Charlet : Je suis né à Vevey, j'ai habité en Veveyse quelques années et vécu 11 de mes 19 premières années à l'étranger pour suivre mon père qui travaillait pour des entreprises suisses. J'ai fait une maturité en sciences économiques avant de commencer HEC à Lausanne pour finalement m'orienter vers l'Ecole Suisse de Tourisme et son cursus davantage orienté vers la pratique. Ensuite, j'ai travaillé pour la Fédération Suisse de Tourisme à Berne, puis dans différentes organisations touristiques en Valais. J'ai toujours tenu à suivre des formations continues en parallèle, notamment en marketing. Finalement, il y a sept ans, j'ai débuté dans mes fonctions de Directeur à La Gruyère Tourisme.

Avez-vous un souvenir marquant de vos années à la tête de La Gruyère Tourisme ?

Tout d'abord, cette fonction m'a apporté de l'expérience dans la gestion d'une plus grande équipe, ce qui me manquait dans mes anciens postes. Et si je devais citer une étape qui a été importante, je dirais quand nous avons pu obtenir un budget supplémentaire—ce qui n'est pas toujours chose aisée dans le tourisme—pour augmenter les ressources humaines et financières indispensables au développement des réseaux sociaux et de notre présence sur le web. Nous avons pu prendre le virage au bon moment, à notre échelle.

Qu'est-ce qui vous a donné envie de rejoindre la FPE-CIGA ?

Au sein de La Gruyère Tourisme, j'ai très vite été amené à collaborer avec la FPE et l'ARG sur différents thèmes et projets, comme le Plan Directeur Régional, la Grande Bénichon du Pays de Fribourg, des dossiers touchant au tourisme ou encore la Désalpe de Charmey et le slowUp. J'apprécie depuis toujours le rôle-clé que joue la Fédération Patronale et Economique dans la région, c'est une plateforme regroupant de nombreuses compétences sur laquelle les acteurs et entreprises de la Gruyère et de la Veveyse peuvent s'appuyer. En dehors de cela, le poste est idéal pour moi car il regroupe à la fois des domaines dans lesquels j'ai de l'expérience, comme la gestion d'associations et de manifestations, et également des nouveautés qui me motivent, notamment les services aux entreprises. Les missions de la FPE-CIGA me parlent beaucoup et je peux continuer à être au service de cette région dans laquelle je me sens si bien depuis sept ans.



Quel sera votre plus grand défi au poste de directeur adjoint de la FPE-CIGA ?

Le premier objectif pour moi sera de perpétuer les activités actuelles, de m'imprégner du poste et des différentes tâches. Par la suite, je souhaiterais mieux connaître les membres de la FPE-CIGA, afin de savoir quels sont leurs besoins. Pouvoir leur apporter une plus-value, d'autres services et activités, tout en faisant attention à ne pas entrer en concurrence avec nos membres spécialisés dans certains domaines.



J'apprécie depuis toujours le rôle-clé que joue la Fédération Patronale et Economique dans la région.



De quoi vous réjouissez-vous le plus ?

De la diversité du poste et de découvrir tout ce que la FPE-CIGA fait au quotidien. Je me réjouis de m'immerger dans le fonctionnement des services, associations et manifestations, de rejoindre les différents comités. Jusqu'à présent, je répondais aux besoins des prestataires touristiques. J'ai hâte de toucher à d'autres secteurs et de découvrir les besoins des acteurs économiques de la région.

Anaïs Henry

ACTU MEMBRE

Dally Bureau

Dally Bureau est une entreprise fribourgeoise, familiale, spécialisée dans l'étude et la vente d'aménagement de bureaux, de mobilier de collectivité, scolaire et mobilier d'habitat. Sur une surface d'exposition de 400m², elle apporte ses conseils et présente une large gamme de produits adaptés à tous les besoins d'une clientèle professionnelle et privée.

Créée en 1989 par Martial Pugin, le directeur actuel, et son frère, la PME a fêté ses 30 ans en 2019. La relève est déjà en place, par sa fille et son beau-fils, Valérie et Fabien Andrey, qui travaillent depuis plus de 10 ans déjà au sein de l'entreprise. Quant au fils / frère, Jérôme Pugin s'implique depuis plusieurs années dans le back-office de l'entreprise et poursuivra cette fonction. Rencontre avec père et fille pour en apprendre plus.

Interface : Quel sont les produits que vous proposez et pour quelle cible ?

Dally Bureau : Dans nos gammes de produits, nous proposons du mobilier de bureaux, pour salle de réunion, de collectivité et scolaire, ainsi que tout équipement nécessaire pour l'environnement d'un poste de travail ou d'un espace chez notre clientèle privée, comme par exemple des luminaires et des stores intérieurs. Dans notre exposition de 400m², la majorité de nos produits sont exposés et nous avons aussi un entrepôt et un atelier pour réceptionner le mobilier de nos fournisseurs. Nous sommes revendeur et partenaire de fabricants suisses et notre rayon d'activité se situe principalement dans le canton de Fribourg, mais parfois aussi dans d'autres régions du pays. Notre politique d'entreprise est basée sur la volonté constante de fiabilité, de longévité et de responsabilité vis-à-vis de nos clients. Nos prestations pour livraisons, montage et service après-vente se font par notre personnel spécialisé.

Pouvez-vous nous parler un peu plus de ces fabricants suisses avec qui vous travaillez ?

Depuis le début, le souhait des fondateurs de Dally Bureau a été de défendre les produits suisses et donc de trouver des partenaires de confiance qui puissent leur garantir cet aspect de proximité. C'est chose faite, notre entreprise familiale travaille depuis plus de



30 ans avec plusieurs partenaires renommés. Les principaux sont USM, Vitra, Girsberger, Novex, Belux, Dietiker et Silent Gliss. L'entreprise USM se trouve à Münsingen et propose un mobilier modulable, existant depuis les années 60. Ce produit a aujourd'hui toujours un grand succès auprès de notre clientèle professionnelle et privée. C'est un partenaire qui est constamment dans l'innovation et qui a une grande perspective d'évolution.

Quelle est la tendance actuelle dans le mobilier et l'aménagement d'espaces de travail ?

Il y a eu une très grande évolution dans le secteur ces 20 dernières années, que ce soit au niveau des couleurs, du format des postes de travail, ou encore des meubles de rangements qui ont suivi la tendance de digitalisation des documents. Aujourd'hui, de plus en plus d'entreprises privilégient aussi les bureaux ergonomiques qui permettent de travailler assis ou debout, favorisant la santé des collaborateurs tout en conjuguant bien-être, efficacité et qualité de vie au travail. Les postes de travail sont plus petits et parfois partagés par différents utilisateurs, suite à l'évolution informatique. Ce qui est à relever tout particulièrement, et qui est important avec nos produits, c'est la longévité et la modularité du mobilier. L'écologie devient aussi un facteur très important et pris en considération par nos partenaires qui utilisent des matières recyclables.

Avez-vous des objectifs pour l'avenir ?

Une priorité pour nous est de continuer notre fidélité envers nos fournisseurs suisses et ainsi garantir à notre clientèle une qualité et des délais irréprochables, ainsi qu'un service après-vente de première force. La relation client est placée au centre de nos intérêts, nous souhaitons leur donner notre meilleur conseil en étant attentivement à leur écoute. Une phase d'étude d'avant-projet nous amène à comprendre et définir leurs besoins, afin de pouvoir les orienter sur des solutions appropriées. Ceci va également nous amener au choix de matériaux, au type de mobilier et à l'aspect décoratif, en accordant une importance particulière à l'ergonomie. Dally Bureau est une entreprise familiale à taille humaine et nous souhaitons continuer ainsi.

Anais Henry



Dallybureau

MANDAT D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION

Association Fribourgeoise des Hôteliers

Depuis mars 2020, la Fédération Patronale et Economique gère une nouvelle association professionnelle : l'Association Fribourgeoise des Hôteliers (AFH). Créée en 1940, elle fête cette année ses 80 ans d'existence. Présidé par M. Raymond Surchat, le comité se compose de Mme Sophie Rouvenaz, Vice-présidente, M. Marc Joachim, M. François Baumann, M. Frédéric Vaultier, Mme Elvira Spahr et Mme Sophie Cruchet-Micheloud. L'association compte 36 membres affiliés et près d'une cinquantaine de membres en tout (membres sympathisants, restaurants, offices de tourisme).

Les buts principaux de l'AFH sont les suivants :

1. Répondre aux besoins des membres et défendre aussi bien leurs intérêts que l'image et la réputation de l'hôtellerie.
2. Promouvoir les formations et déployer toute activité en relation avec le développement touristique de la région.
3. Collaborer avec d'autres organisations de l'hôtellerie et du tourisme pour la promotion et le marketing.

4. Développer toute activité en faveur des membres de l'Association.

Pour ce faire, l'AFH déploie plusieurs activités, telles que l'organisation d'un programme de formations pour les membres, la participation à des salons et foires touristiques ainsi qu'à diverses manifestations, la promotion de la branche à travers divers canaux, ou encore la défense des membres aux niveaux politiques et économiques.

Pour plus d'informations, la secrétaire patronale de l'association est atteignable par email à sophie.cruchet@fpe-ciga.ch.



Programme complet et inscription sur notre site www.fpe-ciga.ch

Note : En raison du coronavirus, les dates sont susceptibles d'être modifiées.

Cours

15 mai | 8h30-17h00

**ACTUALISER ET AMÉLIORER
SA CORRESPONDANCE
COMMERCIALE**
Administration

26 mai et 23 juin | 8h30-12h00

**PSYCHOLOGIE POSITIVE :
AMÉLIORER SON BIEN-ÊTRE
POUR GAGNER EN EFFICACITÉ**
Efficacité personnelle

28 MAI | 9H00-17H00

**ALLÉGER LA
SURCHARGE MENTALE**
Efficacité personnelle

16 JUIN | 8H30-17H00

**CONVERTIR VOS LEADS
EN CLIENTS**
Communication - Marketing - Vente

25 juin | 8h30-17h00

**ANNONCER UNE
MAUVAISE NOUVELLE**
RH & Management

1^{ER} SEPTEMBRE | 8H30-17H00

**LA BASE DES
ASSURANCES SOCIALES**
RH & Management

10 SEPTEMBRE | 8H30-17H00

**INTRODUCTION THÉORIQUE
ET PRATIQUE AUX RÉSEAUX
SOCIAUX**
Communication - Marketing - Vente

15 SEPTEMBRE | 9H00-17H00

**PME : FIDÉLISEZ ET CROISSEZ
GRÂCE À L'EXPÉRIENCE CLIENT**
Communication - Marketing - Vente

IMPRESSUM

Edition

FPE-CIGA, Bulle

Rédaction

Anaïs Henry

Graphisme

agence DEP/ART, Bulle

Impression

media f SA - Glassonprint, Bulle



FPE - CIGA
Fédération Patronale
et Économique